

Les subsides

M. Shields: Le député demande de quoi il s'agit. De toute évidence, il n'écoute pas. Il se bouche les oreilles chaque fois qu'il vient à la Chambre.

M. Rodriguez: De quelle question s'agit-il?

M. Shields: De la comète! Ce dont il s'agit, c'est qu'on fait perdre le temps de la Chambre, voilà ce dont il s'agit entre autres. La question, comme je l'ai déjà dit, c'est que vous mettez en doute les motifs du ministre des Transports. Je dis également qu'il ne s'agit pas là d'une question de liberté de parole, mais qu'il s'agit pour la société d'intervenir sur une plainte, ce qui est de sa compétence. Le syndicat qui représente cette personne agit également dans cette affaire. Les deux parties interviennent dans une procédure de grief. Lorsque la procédure de grief aura suivi son cours, alors nous connaissons la vérité.

M. Angus: Monsieur le Président, dans son intervention, le député a qualifié de pitoyables les lettres de plainte. Je me demande s'il voudrait préciser cela. Est-ce qu'il estime que toute lettre adressée par un citoyen pour contester une procédure donnée du gouvernement est pitoyable? Est-ce là l'attitude du député? Est-ce ainsi qu'il représente ses mandants?

M. Shields: Absolument pas! Dans le feu de la réponse, j'ai peut-être utilisé ce terme, mais ce n'est pas du tout intentionnellement.

M. Rodriguez: Vous êtes embrouillé.

M. Shields: Êtes-vous disposé à écouter la réponse? Ce que j'essayais de faire, c'était de signaler que le ministre des Transports n'a ni le temps d'écouter toutes les plaintes ni de lire toutes les lettres de plaintes qui lui sont adressées au sujet d'Air Canada, du CN, de la Commission des ports nationaux ou de ce que vous voudrez. C'est là le point que j'essayais de faire valoir. Lorsque les lettres arrivent au ministère, il ne les voit même pas. Elles sont d'office transmises aux sociétés de la Couronne qu'elles concernent. Le ministre sait que la direction du CN, d'Air Canada ou de la Commission des ports nationaux est suffisamment compétente pour examiner elle-même les plaintes et y donner suite comme il convient.

Mme Copps: Monsieur le Président, le député d'Athabasca (M. Shields) n'y est pas allé de main morte lorsqu'il a dit que ce M. Richard Price devrait être jeté en prison pour avoir manqué à sa parole, si je me souviens bien de ses propos. Je me demande s'il pourrait expliquer à la Chambre en quoi l'opinion que son parti et lui ont de M. Richard Price diffère tellement de celle qu'ils ont exprimée au sujet d'un certain M. Wood.

Pour rafraîchir la mémoire du député d'Athabasca, je lui rappellerai que M. Wood travaillait pour la GRC et livrait des secrets aux conservateurs quand ils étaient dans l'Opposition. Quand les conservateurs sont arrivés au pouvoir, pour lui prouver leur reconnaissance, au lieu de le mettre en prison, comme le député d'Athabasca le dit maintenant, le gouvernement lui a

donné de l'avancement et lui a offert un poste dans une commission du gouvernement. Pourquoi M. Price devrait-il être mis en prison pour avoir révélé une pratique gouvernementale et pourquoi M. Wood devrait-il bénéficier d'une nomination du gouvernement pour la même raison?

M. Shields: Monsieur le Président, encore une fois, la députée ne semble pas bien connaître les faits. M. Wood ne faisait pas partie de la GRC quand il a parlé et donné des renseignements au caucus conservateur.

M. Rodriguez: A-t-il reçu de l'avancement?

M. le vice-président: A l'ordre.

M. Shields: Monsieur le Président, ils me demandent de répondre et je suis prêt à le faire.

M. Rodriguez: Vous ne savez plus où vous en êtes.

M. Shields: M. Wood ne faisait pas partie de la GRC. Il avait démissionné de la police quand il a fait ces révélations.

La députée jacasse au lieu d'écouter. Je crois qu'elle ne veut pas vraiment connaître la réponse.

M. McKenzie: Je trouve incroyable que nous débattions cette question mais d'un autre côté, je crois que ce débat fera ressortir à quel point les libéraux et les néo-démocrates manquent totalement de sérieux en présentant une motion sans connaître les faits. Je vais vous en présenter certains.

J'ai entendu probablement l'une des affirmations les plus incroyables de la députée de Hamilton-Est (M^{me} Copps). Chaque fois que l'on reçoit une lettre de plaintes au sujet d'une société d'État ou d'un ministère, il faut la mettre à la poubelle. La coutume veut que depuis environ 1868, chaque fois qu'un député reçoit une lettre de plaintes, il la transmette automatiquement au ministre ou à la société d'État en cause. Ce sont eux qui décident s'il s'agit ou non d'une plainte sérieuse. On ne la jette pas à la poubelle. Cela n'a rien à voir avec la liberté d'expression.

J'ai étudié la question et je détiens certains renseignements que je vais révéler à la Chambre des communes aujourd'hui. Je sais qu'Air Canada a reçu plusieurs plaintes au sujet de cette hôtesse de l'air. Celle-ci veut qu'il y ait un débat public à propos de son affaire. Elle veut que tout soit révélé; aussi je pense que c'est ce que nous devrions faire. Il sera intéressant de savoir quel est l'objet des autres plaintes.

Une des dames à bord de l'avion avait le bras en écharpe et souffrait du dos. Elle a demandé une couverture et un oreiller. L'hôtesse de l'air les lui a donnés, et elle a ensuite découvert d'une manière ou d'une autre que cette dame était une déléguée conservatrice. Alors, elle lui a dit: «Si j'avais su que vous étiez une fichue conservatrice, je ne vous aurais donné ni la couverture ni l'oreiller». Mais d'après les libéraux, il faut accepter ce genre de remarque. Si l'on n'apprécie pas de se faire insulter par des hôtesse de l'air, on est contre la liberté de parole. Quelle absurdité!